

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 JUIN 2026

**Délibération n°2026.06.160**

**Désignation des représentants de GrandAngoulême à ATMO : Association Régionale pour la qualité de l'air (AREQUA)**

**LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 29 mai 2026

**Secrétaire de Séance:** Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

**Excusé(s)**: Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication : 17/06/2026

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.06.160**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A ATMO :  
ASSOCIATION REGIONALE POUR LA QUALITE DE L'AIR (AREQUA)**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES  
POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Par délibération n° 10 du 20 janvier 1995, GrandAngoulême a adhéré à l'Agence Régionale pour la mesure de la qualité de l'air (AREQUA), aujourd'hui devenue ATMO Nouvelle Aquitaine.

Par son adhésion à ATMO Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de sa compétence « lutte contre la pollution de l'air », GrandAngoulême contribue aux missions d'intérêt général de l'association :

- Mesurer et analyser la qualité de l'air à l'échelon local et régional,
- Alerter en cas de pic de pollution, dans le cadre du dispositif préfectoral de gestion des épisodes de pollution atmosphérique,
- Informer sur la qualité de l'air.

Par son adhésion, la collectivité bénéficie :

- D'un diagnostic de la qualité de l'air sur son territoire,
- D'une aide à la décision dans la mise en place et le suivi des plans et programmes (PLUi HD, PCAET,...),
- D'un accompagnement à la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation du citoyen,
- De la mise en place de programmes collectifs d'intérêt régional (surveillance des pesticides et programmes de recherches associés, surveillance des pollens).

Pour réaliser ces missions, ATMO Nouvelle Aquitaine met à disposition des territoires : des laboratoires mobiles, plates-formes de modélisation, cartographies, inventaires des émissions de polluants, outils de communication, périodiques, site web,...

Conformément aux statuts de ladite association, les représentants de GrandAngoulême à l'assemblée générale doivent être désignés.

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 217/06/2026

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Monsieur Pascal MONIER comme représentant titulaire de GrandAngoulême et Madame Elise VOUVET représentante suppléante à l'assemblée générale d'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

<p>Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0</p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026\_06\_160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026  
Publication 317/06/2026